

## LES MISES À PIED À ESQUIMALT

**L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria):** A la base des Forces canadiennes d'Esquimalt, madame le Président, 114 employés à contrat ont été mis à pied le 31 mars dernier; près de la moitié d'entre eux travaillaient pour le compte des services de construction mécanique qui s'occupent de l'entretien des bâtiments, des chemins et des parcs, et le reste pour le compte du service de radoub. Le gouvernement les a mis à pied conformément aux compressions budgétaires visant le personnel à contrat. Depuis le 1<sup>er</sup> avril, il a embauché des douzaines de nouveaux travailleurs grâce aux ressources financières dont le ministre de l'Emploi et de l'Immigration dispose dans le cadre du programme RELAIS. Le ministre ne pourrait-il pas admettre maintenant qu'il s'agit bien en l'occurrence d'un «fromage» stérile qui va coûter des millions de dollars à l'assurance-chômage?

• (1420)

**L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale):** Madame le Président, je ne pense pas pouvoir discuter du programme RELAIS, un programme mûrement réfléchi qui devrait favoriser l'embauche en général. A ce propos, c'est le ministre de l'Emploi et de l'Immigration qu'on devrait interroger; je le sais tout à fait capable de défendre son programme et je suis d'accord avec tout ce qu'il pourrait dire à ce sujet. Je tiens ce programme pour excellent.

Quant au document que le député de Victoria a demandé, je pourrais lui communiquer la note que j'ai entre les mains. Je puis lui assurer que dans le cas de Chilliwack, ainsi que dans celui des bases des Forces armées à Ottawa et ailleurs, nous avons envisagé les avantages qu'il y aurait à mettre à pied nos employés à contrat pour embaucher des travailleurs dans le cadre du programme RELAIS. Je pourrais lui expliquer pourquoi nous avons pris telle ou telle décision dans chaque cas. Le député va recevoir une lettre . . .

**M. Broadbent:** Moi aussi je vous ai écrit.

**M. Lamontagne:** Je sais. Les députés vont recevoir une lettre où la nature et le motif des décisions leur seront expliqués. Tout s'est passé normalement. Nous insisterons également sur le fait que le programme RELAIS a été très utile, puisqu'il a permis de maintenir au travail un certain nombre d'employés qui n'auraient eu rien à faire à compter du 1<sup>er</sup> mars.

## L'EMBAUCHAGE ET LE LICENCIEMENT D'EMPLOYÉS À HALIFAX

**M. Howard Crosby (Halifax-Ouest):** Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale également. Je tiens tout d'abord à lui signaler que l'administration du programme RELAIS au sein du ministère de la Défense nationale pose un problème réel qui touche des personnes réelles elles aussi. Je veux donc lui soumettre un cas.

A Willow Park, une installation dépendant de la base des Forces armées à Halifax, quatre employés nommés pour une période déterminée ont été licenciés à la fin de mars. En avril, on a engagé six personnes qui, selon mes informations, offraient les mêmes services à des postes identiques. Cela étant, le ministre pourrait-il examiner la question pour savoir ce qui se passe exactement? Si ces employés nouvellement

## Questions orales

engagés effectuent bel et bien le même travail que les employés qui ont été licenciés, est-il prêt à s'engager à prendre immédiatement des mesures pour remédier à la situation? Ces personnes ont besoin de leur emploi.

**L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale):** Madame le Président, je comprends fort bien l'intervention du député. Je sais qu'il a été l'un des premiers à s'enquérir de la situation. Cela étant, comme je l'ai dit précédemment, madame le Président, nous essaierons d'examiner tous ces cas particuliers sur chaque base.

Si vous avez des noms à me fournir, comme le député de Halifax-Ouest l'a fait dans le cas d'une certaine personne, M. Dent, sauf erreur qui aurait été, semble-t-il, licencié à cause du programme RELAIS, je peux alors vous donner une réponse immédiatement, car j'ai tous les renseignements pertinents. Je pourrai vous dire exactement la raison pour laquelle ils ont été licenciés et les conditions auxquelles ils pourraient être réengagés: si, par exemple, le Conseil du Trésor nous accorde plus d'années-personnes à temps plein. En outre, nous pouvons décrire tous les avantages que le programme RELAIS offre au sein du ministère de la Défense à l'heure actuelle.

**M. Crosby:** Puis-je signaler que l'employé dont le ministre de la Défense nationale a parlé est, M. Stephen Dent, d'Halifax-Ouest. Il a été renvoyé et il doit faire vivre de jeunes enfants, payer une hypothèque et rembourser d'autres dettes.

\* \* \*

## LE PROGRAMME RELAIS

## LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS

**M. Howard Crosby (Halifax-Ouest):** Madame le Président, je voudrais poser ma question supplémentaire au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Compte tenu de tous les exemples concrets qui lui ont été présentés à la Chambre, des plaintes qu'il a entendues concernant l'application du programme RELAIS et des explications qu'il a données au comité, que pense-t-il maintenant de ces allégations selon lesquelles les dispositions du programme RELAIS ne seraient pas respectées? Que pense-t-il de ces gens qu'on embauche sous prétexte de créer des emplois alors que des employés nommés pour une période déterminée sont mis à pied pour leur faire de la place?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Madame le Président, je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce que le ministre de la Défense nationale a déjà dit sauf que le programme a été conçu pour procurer du travail que les entreprises ou les organismes en cause ne fourniraient normalement pas s'ils ne disposaient pas de ces fonds.

Nous ne demandons pas mieux que d'étudier tous les cas où les ministères fédéraux et provinciaux, les municipalités ou les entreprises privées ne respectent pas cet objectif. Nous avons déjà donné suite aux instances du député en rencontrant le ministre de la Défense pour en discuter. Il a dit aujourd'hui que les contrats d'embauche en cause arrivaient à expiration à la fin d'avril, je crois. Voilà pourquoi ces employés ont été remerciés. Cette décision n'avait rien à voir avec le programme RELAIS.